

La mission de la Banque de France dans le cadre de la stratégie monétaire

La stratégie monétaire de la Banque de France, agissant en tant que membre de l'Eurosystem, est de maintenir la stabilité des prix. Pour cela, elle participe à l'élaboration et aux décisions de politique monétaire toutes les six semaines lors du Conseil des gouverneurs de la BCE et la déploie à l'échelle de la France.

Pour informer ses décisions et le public, la Banque de France produit des statistiques monétaires et de crédit, ainsi que des projections macroéconomiques à trois ans de l'inflation et du PIB pour la France. Elle mène des travaux d'analyse et de recherche pour adapter ses outils de diagnostics économique et monétaire. Elle présente ces résultats dans diverses publications, notamment le *Bulletin de la Banque de France*.

La Banque de France est garante de la confiance dans la monnaie et agit pour que la monnaie fiduciaire (billets et pièces) demeure un moyen de paiement sûr, facilement accessible pour tous ceux qui souhaitent l'utiliser. À ce titre, par exemple, elle conçoit et fabrique des billets en euro sûrs et innovants (série Europe). Enfin, elle détient et gère les réserves de change de la France dans le cadre de l'Eurosystem.

Eurosystem : un objectif de stabilité des prix

La Banque de France fait partie de l'Eurosystem, qui a été créé par le traité de Maastricht avec pour objectif premier la stabilité des prix. Comme dans de nombreuses banques centrales du monde, cette stabilité a été définie comme une progression moyenne de 2 % par an de l'indice des prix à la consommation harmonisée à l'échelle européenne. L'objectif d'inflation est de 2 %, ce qui signifie qu'une inflation inférieure à cet objectif est autant indésirable qu'une inflation trop forte. Il est défini sur le moyen terme, c'est-à-dire sur un horizon de deux à trois ans.

Une politique monétaire visant à assurer cette stabilité

Pour assurer la stabilité des prix, le Conseil des gouverneurs de la BCE dispose de plusieurs instruments agissant par deux canaux.

[3 minutes pour comprendre la stratégie monétaire : Mécanismes de transmission de la politique monétaire](#)

Le premier est le canal des conditions financières et de la demande, qui nécessite le pilotage des taux d'intérêt directs de court terme. [Trois taux d'intérêt sont fixés](#) :

- le taux de la facilité de dépôt (taux auquel sont rémunérés les dépôts des banques commerciales auprès de leur banque centrale) ;
- le taux appliqué aux opérations principales de refinancement (taux auquel la banque centrale prête aux banques commerciales) ;
- le taux du prêt marginal (taux auquel les banques commerciales peuvent emprunter à très court terme auprès de leur banque centrale).

Le Conseil des gouverneurs de la BCE détermine leurs niveaux en fonction de la situation économique de la zone euro.

En fixant les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales peuvent se refinancer, la politique monétaire de la BCE influe sur les taux d'intérêt pratiqués dans l'ensemble de l'économie de la zone euro, notamment sur les taux des prêts accordés par les banques commerciales, les taux rémunérant les dépôts des épargnants et les taux de marché de court terme.

Le second est le canal des anticipations d'inflation des acteurs économiques, ménages ou entreprises. Pour cela, le Conseil des gouverneurs explique les raisons de ses décisions de politique monétaire dans un communiqué du Conseil des gouverneurs, qui est publié toutes les six semaines sur les sites Internet des banques centrales de l'Eurosystème. Ce communiqué comprend une présentation de la situation économique et monétaire présente et future, ainsi que des éléments indiquant l'orientation prospective de la politique monétaire, reliant l'utilisation des instruments de politique monétaire à l'atteinte de l'objectif d'inflation. Ce communiqué est complété par une conférence de presse de la présidente de la BCE, diffusée sur le site internet de la BCE.

Quand l'inflation est durablement inférieure à l'objectif de stabilité des prix de 2 %, l'Eurosystème peut avoir recours à des instruments de politique monétaire non conventionnels, tels que les programmes d'achat d'actifs ou les opérations de refinancement des banques à plus long terme ciblées sur l'atteinte d'un objectif par les banques.

[Qu'est-ce que la politique monétaire ?](#)

En savoir plus

- [Taux monétaires directeurs](#)
- [Statistiques de la BCE](#)

Une politique qui s'adapte face au retour de l'inflation

La politique monétaire s'adapte en fonction de l'objectif d'inflation de 2 % à moyen terme. Après une décennie 2010 marquée par les risques de déflation, entre la crise financière de 2007-2008 et la crise Covid, la résurgence d'une inflation plus interne à la zone euro en 2022 et 2023 a conduit à un net changement d'orientation.

Une première remontée des taux d'intérêt de 50 points de base (soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet 2022. Depuis cette date, les taux directeurs, et donc les taux d'intérêt bancaires, ont été régulièrement relevés. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

Cette politique monétaire s'appuie sur une évaluation approfondie des risques pesant sur la stabilité des prix. Cette évaluation est basée sur un cadre analytique intégré reposant sur deux types d'analyses.

Une analyse économique

Les experts de la BCE utilisent une large gamme d'indicateurs économiques et financiers permettant d'anticiper l'évolution future des prix dans la zone euro : coûts salariaux unitaires, mesures de l'activité réelle, indicateurs de prix et de coûts, enquêtes auprès des entreprises et des ménages, indicateurs des conditions financières (taux de change effectif de l'euro, pente de la courbe d'intérêt, rendements obligataires, etc.). Le Conseil des gouverneurs de la BCE appuie également son diagnostic sur des projections macroéconomiques trimestrielles publiées par la BCE et la Banque de France, et préparées conjointement avec les économistes de l'Eurosystème, dont ceux de la Banque de France.

Une analyse monétaire et financière

Cette analyse vise à apprécier les tendances de l'inflation à moyen et long terme. Elle s'appuie sur une gamme d'indicateurs, notamment l'évolution de l'agrégat monétaire M3 – autrement dit la masse monétaire globale en circulation dans l'économie de la zone euro – dont la croissance doit rester compatible avec le maintien à moyen terme de 2 % de hausse des prix.

La prise en compte du changement climatique

Lors de la révision de la stratégie monétaire de l'Eurosystème en 2021, le Conseil des gouverneurs a reconnu que le dérèglement climatique avait des conséquences sur la stabilité des prix. En conséquence, le Conseil a adopté un plan d'action visant à intégrer les facteurs climatiques dans les évaluations de la politique monétaire, à accroître ses capacités d'analyse dans ce domaine, à adapter la conception du cadre opérationnel de la politique monétaire et à mettre en œuvre des actions en rapport avec la déclaration et la communication relatives à la viabilité environnementale.

Une revue régulière du cadre de stratégie monétaire

Le Conseil des gouverneurs évalue à intervalles réguliers l'efficacité de sa stratégie de politique monétaire. La dernière évaluation, achevée en juillet 2021, a été publiée par la BCE sur son site Internet. Afin de lutter plus efficacement contre les risques d'inflation et de déflation, elle a clarifié l'objectif de stabilité des prix de 2 % d'inflation par an à moyen terme. Elle a également conduit à considérer que les conséquences économiques du dérèglement climatique se traduiraient par un risque sur la stabilité des prix. La prochaine évaluation aura lieu en 2025.

Pour aller plus loin

- [Le mandat de la Banque de France en matière de stratégie monétaire](#)
- [Les éléments de diagnostic au service de la stratégie monétaire](#)
- [3 minutes pour comprendre la stabilité financière](#)

Foire aux questions

[Consulter la FAQ](#)

Pourquoi la stabilité des prix est-elle si importante ?

La stabilité des prix facilite la planification, par les particuliers, de leurs dépenses et encourage les entreprises à investir. Elle contribue également au maintien de la confiance dans l'euro à travers la stabilisation de la quantité de biens et services pouvant être achetés avec un montant donné.

Qu'est-ce que l'ICPH ?

Les méthodes de calcul et la couverture des indices des prix à la consommation nationaux (IPC) peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, ce qui rend les comparaisons très difficiles. C'est pourquoi les pays membres de l'Union européenne se sont dotés de l'ICPH : cet indice des prix est dit « harmonisé » dans le sens où tous les pays de l'Union européenne utilisent la même méthodologie, de sorte que les données peuvent être comparées entre les pays.

L'IPCH est calculé par Eurostat et les instituts statistiques nationaux, selon des méthodes statistiques harmonisées. Sont prises en compte les dépenses réalisées par les ménages, quelle que soit leur nationalité ou leur statut de résidence sur le territoire économique d'un pays, pour des biens et services servant à la satisfaction directe d'un besoin.

Quel est l'objectif des achats de titres ?

La banque centrale achète des actifs, tels que des obligations d'État ou d'entreprise, lorsque l'inflation risque de rester faible. Elle soutient ainsi l'économie en encourageant la consommation et l'investissement, ce qui, en fin de compte, exacerbe les tensions sur les prix et permet de faire remonter l'inflation vers l'objectif de 2 %.

En quoi le changement climatique influe-t-il sur la politique monétaire ?

Les bouleversements climatiques ont des répercussions négatives sur la croissance économique, l'inflation et la transmission de la politique monétaire aux ménages et aux entreprises. Cela pèse sur la stabilité des prix, le principal objectif de la BCE. C'est pourquoi cette dernière a inclus les considérations relatives au changement climatique dans le cadre de sa politique monétaire.

Qu'est-ce que l'agrégat M3 ?

M3 comprend la monnaie fiduciaire (billets et pièces en circulation) ainsi que la monnaie scripturale (monnaie inscrite sous forme de chiffres sur un compte de dépôt à vue) qui peut être immédiatement utilisée grâce à différents moyens de paiement, à des dépôts rémunérés – considérés comme liquides – et à des

instruments financiers émis par les établissements financiers et souscrits par des épargnants et investisseurs pour une durée inférieure à deux ans.

En savoir plus

Rapport annuel 2022 - Stratégie monétaire

[En savoir plus](#)



Rapport annuel 2022 - Stratégie monétaire

Outils statistique